

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE

DU DIMANCHE, 16 JUILLET 1797.

Extrait des Nouvelles (directes) de Londres,
du 4 Juillet.

Un moment avant que lord Malmesbury ne fût arrivé à Douvres, un parlementaire de Calais y avoit apporté des dépêches qu'on avoit envoyées à Londres. Cette circonstance engagea lord Malmesbury à attendre que le courrier qu'il envoya sur-le-champ lui eût rapporté une réponse de lord Grenville. Ces dépêches avertissoient seulement que tout étoit prêt à Lille pour le recevoir; que le marquis del Campo et M. Cabarrus s'y rendroient pour l'Espagne, et deux commissaires pour la République Batave. Lord Malmesbury en conséquence partit hier de Douvres.

La flotte de lord Bridport, qui est forte de 21 vaisseaux de ligne, a paru le 30 devant Plymouth, et dans l'après-midi la *Queen Charlotte* de 110, le *Marlborough* et le *Saturn* de 74 canons, ont jetté l'ancre dans la baie de Cawland. Le reste de la flotte dirigeoit au Midi, se rendant, selon toute apparence, à Torbay, pour y prendre des rafraichissemens. On dit que l'équipage du *Saturn* est en mutinerie, et qu'il s'est séparé de la flotte sans la permission de l'amiral. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne permet aucune communication avec ce vaisseau. Le 1^{er} Juillet, à 4 heures du soir, il a amené le pavillon de poupe et sa flamme. On en ignore la raison. Le *Mars*, de la même flotte, est arrivé aussi le 2 à Portsmouth. Il paroît qu'il y a pareillement du mécontentement sur ce vaisseau.

Un événement très-triste eut lieu hier à l'amirauté. — M. J. Eaton, qui étoit chargé du commandement du *Marlborough* de 74, et pour lequel on venoit d'expédier à son insçu une commission de capitaine, comme récompense

de ses services, arriva en ville dimanche, pour rendre compte d'un esprit de mutinerie qui régnoit sur son vaisseau. Il se rendit hier vers 10 heures à l'amirauté, où on lui dit que lord Spencer ne seroit visible qu'à midi. Il se détermina à attendre, et parut fort agité à quelques personnes qui traversèrent la chambre. Tout d'un coup il se poignarda, et avant que le capitaine Oughton, qui se trouvoit seul, put l'empêcher, il se frappa plusieurs fois. Pendant le peu de tems qu'il vecut, on lui entendit répéter: „Lord Spencer, justice. — J'ai fait mon devoir. — Au D — tous les traitres;„ et il nomma deux personnes. On a dépêché un courrier à Plymouth; on croit que c'est pour faire venir les personnes qu'il a nommées, et dont l'indiscrétion paroît avoir été la cause de cet événement tragique. Le capitaine Eaton n'avoit que 40 ans. Il jouissoit d'une excellente réputation, et est fort regretté.

Le bulletin officiel suivant a été publié à Dublin le 26 Juin :

„On a reçu au Château la nouvelle par le lieutenant général Dalrymple, qu'en conséquence de la dernière proclamation, on a découvert que quelques soldats des régimens de milice avoient trempé dans les complots des Irlandois-unis; plusieurs en conséquence ont été arrêtés, avec des habitans de la ville de Bandon. Cette découverte déconcertera entièrement les efforts que les Irlandois unis faisoient pour exciter à la révolte les soldats de l'armée du Sud; d'autant que tous ceux qu'ils avoient séduits, en viennent faire l'aveu, et déclarent quels sont les traitres qui les ont subornés.„

La dernière gazette de la cour a publié la prise d'une corvette espagnole de 20 canons, devant Cadix, par deux frégates de la flotte de

l'amiral Jervis ; en outre, d'un corsaire et d'un brick de la même nation, et de deux corsaires françois.

Le gouvernement a reçu des dépêches du vice-amiral Duncan ; il étoit alors à l'ancre à deux lieues de la flotte hollandaise dans le Texel ; cette flotte paroît composée de 33 voiles. Suivant les avis qu'il a reçus, il y a un nombre considérable de troupes françoises et hollandaises cantonnées et campées le long de la côte, et déjà on en a beaucoup embarqué à bord des transports ; en conséquence, il demande qu'on lui envoie promptement des renforts. D'après ces dépêches, le gouvernement a ordonné à tous les vaisseaux qui sont sur la Tamise, de se rendre sur le champ au Nore, pour aller ensuite rejoindre l'amiral Duncan ; déjà l'*Agincourt* ; le *Lancaster* et le *Lyon* vont mettre à la voile.

Le 2, vers 4 heures du soir, il arriva ici un courier de Colchester, avec la nouvelle que l'équipage d'un corsaire françois, avoit débarqué à Great-Clacton à 15 milles d'ici. Aussitôt Sir William Howe donna des ordres à un détachement du régiment de Warwick, de s'y porter avec de l'artillerie volante. Mais à cinq milles de Clacton, ils apprirent que l'*Excise* ayant forcé un bougre françois de faire côte, l'équipage s'étoit enfui à terre, mais que bientôt il avoit été arrêté par l'équipage de l'*Excise*, aidé par les fermiers des environs.

Chambre des Communes. — Séance du 30 Juin.

La chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. Pitt dit que croyant devoir abandonner le nouveau droit à percevoir aux barrières, montant à 450,000 l. st. ainsi que celui sur les avertissemens insérés dans les papiers-nouvelles, montant à 40,000 l. st., et proposer des amendemens à la taxe sur la navigation intérieure, et à celle sur les actes de mutation, qui occasionneroit un *désir* de 30,000 l. st. pour la première taxe, et de 90,000 l. st. pour la seconde ; ce qui fait un *désir* de 660,000 l. st. auquel il faut pourvoir. — Il observe d'abord que les distilleries Ecoissoises rapporteroient 212,000 l. de plus. — Il propose ensuite d'ajouter 1°. Trois chelins à la taxe de deux chelins déjà existante sur tous les chevaux qui ne sont pas de luxe. Il en estime le produit à 150,000 l. st. — 2°. Un droit additionnel de 5 pour 100 sur certains objets de douane, les sucres, vins, thé, tabac excepté, qu'il estime à 100,000 l. st. — 3°. Une taxe sur les pendules et montres ; savoir, 5 chelins pour chaque pendule, 10 chelins pour chaque montre d'or, et 2 chelins

et demi pour toutes les autres : cet impôt n'est que sur l'usage ; et chaque propriétaire de maison sera obligé, comme pour l'impôt de la poudre, de déclarer le nombre de personnes qui portent des montres. Il évalue la totalité de ce nouveau droit à 200,000 l. st.

Résapitulation.

Augmentation de produit dans les distilleries Ecoissoises	212,000 l. st.
Nouveau droit sur les chevaux d'utilité	150,000
Pendules & montres	200,000
Douanes	100,000
Total	662,000 l. st.

Après quelques observations faites par M. Sheridan et d'autres membres, la Chambre va aux voix sur la taxe des chevaux, qui est adoptée par une majorité de 85 contre 8. — Les autres résolutions sont lues aussi et adoptées.

Suite de Paris, du 9 Juillet.

Une lettre officielle de Brest annonce qu'il est arrivé dans ce port un convoi de 32 bâtimens, parti de la rivière de Nantes, sous l'escorte d'une corvette et deux cutters.

La fête donnée au profit de Madame de Marigny, née Choiseul, a attiré une foule innombrable de monde.

Un terrible ouragan, accompagné d'une grêle monstrueuse, a ravagé dans le Languedoc, une étendue de terrain de 25 lieues ; plusieurs personnes ont péri ; des arbres de 10 pieds de circonférence ont été renversés.

On lit dans l'ordre général de l'armée de Sambre et Meuse, du 20 Prairial, qu'un chef de brigade, dont le général chef de l'état-major Cherin, qui a signé cet ordre, veut bien taire le nom, a été mis aux arrêts pour avoir exigé *journallement* de son hôte, 8 livres de bœuf, un mouton, un veau, une poule, une oie, 24 œufs, 24 pains blancs, 3 pains bis, 3 livres de sucre, 3 livres de beurre, une livre de café, 36 bouteilles de vin, une livre de cire à cacheter, un paquet de plumes, une livre de tabac, une rame de papier, 12 pipes, un sifflet pour les caillies!...

M. de Malherbes, avant de mourir, a laissé plusieurs notes sur le procès et la mort de Louis XVI. La lecture de cet ouvrage intéressant arrache des larmes. Nous nous empressons d'en offrir quelques fragmens à nos lecteurs comme un précieux monument d'histoire et de sensibilité.

M. Turgot & moi (c'est M. Malherbes qui parle) étions deux fort honnêtes gens, très instruits, passionnés pour le bien ; qui n'eût pensé qu'on ne pouvoit mieux faire que de nous choisir ? Cependant nous avons mal administré. Ne

connoissant les hommes que par les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous l'avons laissé diriger par M. de Maurepas, qui ajouta toute sa foiblesse à celle de son élève; & sans le vouloir ni le prévoir, nous avons contribué à la révolution.

„Dès que j'eus la permission d'entrer dans la prison du Roi, j'y courus; à peine m'eût-il aperçu, qu'il quitta un Tacite ouvert devant lui sur une petite table; il me serra entre ses bras, ses yeux devinrent humides; les miens se remplirent de larmes, & il me dit: „*Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie & que vous ne ferez pas la mienne.*” — Je lui représentai qu'il ne pouvoit y avoir de danger pour moi, & qu'il étoit trop facile à défendre victorieusement pour qu'il y en eût pour lui. — Il reprit: „*J'en suis sûr, ils me feront périr! ils en ont le pouvoir & la volonté: n'importe, occupons-nous de mon procès, comme si je pouvois le gagner; & je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai, sera sans tâche. Mais quand viendront les deux avocats?*” — Il avoit vu Tronchet à l'assemblée constituante; il ne connoissoit pas Desèze: il me fit plusieurs questions sur son compte; il fut satisfait des éclaircissemens que je lui donnai. Il parla sans amertume du refus de Target.

„Il travailloit avec nous chaque jour à l'analyse de ses pièces, à l'exposition de ses moyens, à la réformation des griefs, avec une présence d'esprit & une sincérité que ses deux défenseurs admiraient ainsi que moi. Ils en profitèrent pour prendre des notes & éclaircir leur travail. Tronchet qui, par caractère, est froid, & qui étoit encore par prévention, fut touché de la candeur & de l'innocence de son client, & termina avec affection le ministère qu'il avoit commencé avec sévérité.

„Ses conseils & moi, nous nous crûmes fondés à espérer sa déportation: nous lui fîmes part de cette idée; nous l'appuyâmes: elle sembla adoucir ses peines. Il s'en occupa pendant plusieurs jours; mais la lecture des papiers publics la lui enleva, & il nous prouva qu'il falloit y renoncer.

„Quand Desèze eut fini son plaidoyer, il nous le lut. Je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa peroraison. Tronchet & moi nous fûmes touchés jusqu'aux larmes. Le Roi dit: *Il faut la supprimer; je ne veux pas les attendre.*

„Une fois que nous étions seuls, ce prince me dit: „*J'ai une grande peine. Desèze & Tronchet ne me doivent rien; ils me donnent leur temps, leur travail, peut être leur vie: comment reconnaître un tel service? Je n'ai plus rien, & quand je leur ferois un legs, on ne l'acquitteroit pas.*” — Sire, leur conscience, l'Europe, la postérité se chargent de leur récompense. Vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — *Laquelle?* — Embrassez-les. Le lendemain, il les pressa contre son cœur, & tous deux fondirent en larmes.

„Nous approchions du jugement. Il me dit un matin: „*Ma sœur m'a indiqué un bon prêtre qui n'a point prêté son serment, & que son obscurité pourra soustraire dans la suite à la persécution. Voici son adresse. Je vous prie d'aller chez lui, de lui parler & de le préparer à venir lorsqu'on m'aura accordé la permission de le voir.*” Il ajouta: „*Voilà une commission bien étrange pour un philosophe! car je sais que vous l'êtes. Mais si vous deviez souffrir autant que moi, & que vous fussiez mouir comme je vais le faire, je vous souhaiterois les mêmes sentimens de religion qui vous consoleroient bien plus que la philosophie.*”

„Après la séance où ses défenseurs & lui avoient été entendus à la barre, il me dit: „*Vous êtes certainement bien convaincu actuellement que dès le premier instant je ne m'étois pas trompé, & que ma condamnation avoit été prononcée avant que j'eusse été entendu.*”

„Lorsque je revins de l'assemblée où nous avions été de-

mander l'appel au peuple, & où nous avions parlé tous les trois, je lui rapportai qu'en sortant j'avois été entouré d'un grand nombre de personnes qui toutes m'avoient assuré qu'il ne périroit pas, ou au moins que ce ne seroit qu'après eux & leurs amis. Il changea de couleur & me dit: „*Les connoissez vous? Retournez à l'assemblée, tâchez de les rejoindre, d'en découvrir quelques uns: déclarez-leur que je ne leur pardonnerois pas s'il y avoit une seule goutte de sang versé pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu quand peut-être il auroit pu me conserver le trône & la vie, & je ne m'en repens pas.*”

„Ce fut moi qui lui annonçai le premier le décret de mort. Il étoit dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains: le bruit que je fis le tira de sa méditation; il me fixa, se leva & me dit: „*Depuis deux heures, je suis occupé à rechercher si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien! Mr. de Malesherbes, je vous jure dans toute la vérité de mon cœur, comme un homme qui va paroître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple, & jamais je n'ai formé un vœu qui lui fût contraire.*”

„Je revis encore une fois cet infortuné monarque. Deux officiers municipaux étoient debout à ses côtés. Il étoit debout & lisoit. L'un des municipaux me dit: „*Causez avec lui, nous n'écouterons pas.*” Alors j'assurai le Roi que le prêtre qu'il avoit désiré alloit venir. Il m'embrassa & me dit: „*La mort ne m'effraie pas, & j'ai la plus grande confiance dans la miséricorde de Dieu.*”

Conseil des 500 — Séance du 7.

Stéphanie-Louise de Bourbon, réclame en sa faveur la justice que le conseil a rendu à la citoyenne d'Orléans Penthièvre et Conti Bourbon. Elle expose qu'elle est dans la plus grande détresse. — Renvoyé à une commission spéciale.

Quatre-vingt-quatorze communes réclament le libre exercice du culte catholique, le rappel des prêtres déportés, et la restitution des presbytères. — Renvoyé à la commission.

Un membre des départemens réunis, se plaint d'un arrêté du Directoire exécutif, qui traite ces départemens en pays conquis, tandis qu'ils ont droit d'être considérés comme le reste de la république. Il se plaint en outre de ce que des militaires se permettent de prélever sans délégation légale des réquisitions sur ses concitoyens. — Renvoyé à une commission.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le renouvellement des bureaux centraux; Declaire reproduit le projet qu'il avoit déjà présenté: Il expose que tous les corps administratifs ayant subi les mutations voulues par la constitution et les loix supplétives, les bureaux centraux ne peuvent être étrangers à cette mutabilité, d'autant plus qu'il ne peut y avoir dans une république des magistrats inamovibles et des hommes privilégiés.

Pison-Dugalan s'élève contre le projet; les bureaux centraux, dit-il, ne sont point des autorités populaires, mais des émanations du pouvoir exécutif. Ils ne sont que des établisse-

mens supplémentaires de la police générale, dont il seroit très-dangereux d'interrompre un instant les fonctions, et qu'il importe, une fois initiés aux mystères de la police, de renouveler le moins qu'il est possible. D'ailleurs, ce renouvellement seroit inconstitutionnel, puisque nulle part on ne voit dans la constitution que ce renouvellement soit ordonné, tandis qu'elle a expressément ordonné l'amovibilité de chaque autorité constituée.

Après quelques débats, le conseil prononce le renvoi à la commission.

Villaret, après avoir exposé combien les marins souffrent faute d'être payés, demande qu'il soit fait un message au Directoire pour lui demander, pourquoi les troupes de mer ne reçoivent pas leur solde comme celles de terre. — Adopté.

De Venise, le 6 Juillet.

Notre nouveau gouvernement fait chaque jour de nouvelles démarches près de Buonaparte, pour savoir ce qu'il a plû au Directoire françois de décider sur les différentes provinces qui forment notre République, et principalement sur la ville de Venise; mais jusqu'à présent ce général n'a fait que des réponses dilatoires et évahives.

Les troupes françoises qui sont ici, élèvent des batteries sur l'isle St. Christophe à l'endroit où se trouvoit le cimetière des allemands. D'après un ordre du commandant en chef, on a commencé la construction de cinq vaisseaux de ligne.

De Ratisbone, le 12 Juillet.

Il circule une copie imprimée des délibérations du collège des Electeurs, relativement aux démarches et innovations faites par la cour de Brandenbourg en Franconie. Cette copie contient une lettre de S. A. S. E. de Mayence à S. M. Impériale, et une autre aux Sérénissimes Electeurs. Dans la dernière, on propose qu'il soit émis un *Conclusum* ou décision du collège Electoral. Trèves et Cologne ont accédé à cette proposition. L'Electeur Palatin est d'avis qu'une

lettre de représentations du chef-suprême de l'Empire soit adressée au Roi de Prusse. Les Electeurs de Saxe et de Brunswic ont adressé directement à S. M. Prussienne leurs représentations au sujet de l'objet susmentionné.

Les délibérations de la diète sur le décret de commission impériale du 18 du mois dernier, touchant les préliminaires de la paix, commenceront au plus tard le 17 de ce mois, et peut-être le 14.

De Weyersbach, le 13 Juillet.

La division de canonniers françois cantonnée dans nos environs, s'est effectivement mise en marche le 10, pour repasser le Rhin. L'on avoit cru que le grand parc d'artillerie établi à Dierdorff, partiroit en même tems; mais il doit rester jusqu'à nouvel ordre. Le général d'artillerie Debelle a quitté avant-hier Hachenbourg pour se rendre à Paris. Malgré le départ d'une partie des troupes françoises, différentes dispositions font croire que l'évacuation totale de la rive droite n'aura pas encore lieu de sitôt.

Des Bords du Mein, le 15 Juillet.

Le quartier-général du général Championnet a été transféré le 12 à Giessen; cette division s'est étendue successivement sur les différens points qu'occupoit celle de Lemoine. Il paroît que la division Grenier, qui reste jusqu'à nouvel ordre sur la rive droite avec celle de Championnet, occupera de la même manière les positions délaissées par la division Lefebvre, dont une partie doit avoir déjà repassé le Rhin. Les troupes françoises se trouveront conséquemment plus disséminées, en occupant la même étendue de terrain qu'auparavant.

Différens avis confirment la nouvelle de l'éloignement absolu du général Hoche. Des lettres de Creuznach disent que le successeur de ce général se propose de faire des changemens dans l'administration de l'armée de Sambre et Meuse, et que le citoyen Holz, administrateur de celle de Rhin et Moselle, a déjà commencé à prendre des mesures à cet effet.

** Le Sieur Zimmermann, facteur d'Orgue & de Forte-Piano, a l'honneur de prévenir le Public qu'il est maintenant à Offenbach, Litt. N, No. 18.

** Les Toiles d'Irlande, connues par leur finesse & leur blancheur, supérieures à toutes les autres toiles, se vendent chez Eckard & Besthorn, derrière le Raemer.

** Les Magasin, Comptoir & Appartemens qu'occupoient depuis longues années M. M. Bischoff cadet & fils de Bâle, dans la maison de M. Johannot, derrière le Raemer, sont à louer pour la foire de Septembre prochain & les suivantes, ou aussi pour toute l'année; s'adresser dans ladite maison, pour en apprendre les conditions intérieures.

** M. de Francoul, capitaine dans Mirabeau, & M. le commandeur Antoine comte de Reinach, qui a sa commanderie à Seblaners dans le Tyrol, sont priés de donner leur adresse par la voie de ce Journal. On a des choses intéressantes à leur communiquer.